

MUNICIPALITÉ DE LAC-AU-SAUMON

Procès-verbal de la **séance extraordinaire** du conseil municipal tenue le **15 décembre 2025**, à **19 h 12**, à la salle du conseil, située au 36, rue Bouillon, à Lac-au-Saumon.

Présents : Madame Chantal Gagné, mairesse. M. Gérald Ruel, conseiller n° 1, Mme Karine Dostie, conseillère n° 2, Mme Marie-Noëlle Ouellet, conseillère n° 3, M. Michaël Côté, conseiller n° 4, M. Alain Fradette, conseiller n° 5 et Mme Valérie Simard, conseillère n° 6.

Absent : Aucun absent.

Les membres présents forment le quorum ; la séance est présidée par Mme Chantal Gagné, mairesse.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Chantal Gagné, mairesse de la municipalité de Lac-au-Saumon., fait lecture de l'avis de convocation et mentionne que celui-ci a bien été reçu par tous les membres du conseil. Comme il s'agit de la séance portant sur l'adoption du budget et du programme triennal des dépenses en immobilisations, aucun autre point ne pourra être ajouté à l'ordre du jour.

2025-12-150 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme Karine Dostie, conseillère, et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour comme suit :

ORDRE DU JOUR **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025**

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Budget 2026
4. Programme triennal des dépenses en immobilisations 2026-2027-2028
5. Période de questions de l'assistance
6. Levée de la séance

ADOPTÉE

2025-12-151 **ADOPTION DU BUDGET 2026**

ATTENDU qu'en vertu de l'article 954 premier alinéa du code municipal :« Le conseil d'une municipalité locale doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent.

ATTENDU qu'un avis public a été publié le 5 décembre 2025, tel que le stipule l'article 956 du code municipal : « Au moins huit jours avant la séance au cours de laquelle le budget ou le programme triennal des dépenses en immobilisation doit être adopté, le secrétaire-trésorier en donne avis public. » :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gérald Ruel, conseiller, et unanimement résolu d'adopter le budget de la municipalité de Lac-au-Saumon pour l'exercice financier 2026 comme suit :

Les revenus	2026	2025	Écart
Taxes	1 681 574 \$	1 515 086 \$	166 488 \$
Compensations tenant lieu de taxes	208 567 \$	197 319 \$	11 248 \$
Transferts	1 289 881 \$	1 267 026 \$	22 855 \$
Services rendus	134 278 \$	114 474 \$	19 804 \$
Imposition de droits	20 050 \$	19 189 \$	861 \$
Intérêts	15 300 \$	17 606 \$	(2 306) \$
Total des revenus	3 349 649 \$	3 130 700 \$	218 949 \$
Les charges	2026	2025	Écart
Administration générale	486 423 \$	492 027 \$	(5 604) \$
Sécurité publique	184 280 \$	191 464 \$	(7 184) \$
Transport	1 038 751 \$	977 150 \$	61 601 \$
Hygiène du milieu	520 647 \$	490 864 \$	29 783 \$
Santé et bien-être	3 500 \$	3 500 \$	- \$
Aménagement, urbanisme et développement	55 391 \$	62 114 \$	(6 723) \$
Loisirs et culture	273 432 \$	277 204 \$	(3 772) \$
Frais de financement	259 485 \$	258 338 \$	1 147 \$
Total des charges	2 821 909 \$	2 752 661 \$	69 248 \$
Remboursement de la dette	602 490 \$	574 209 \$	28 281 \$
Affectations	(74 750) \$	4 800 \$	(79 550) \$
Total à des fins fiscales	527 740 \$	579 009 \$	(51 269) \$
Excédent (déficit)	0 \$	(200 970) \$	200 970 \$

Équilibre budgétaire tel qu'exigé par la Loi.

ADOPTÉ

2025-12-152 PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS 2026-2027-2028

Il est proposé par Mme Valérie Simard, conseillère, et unanimement résolu d'adopter le programme triennal des dépenses en immobilisations 2026-2027-2028 qui se répartissent de la façon suivante :

Titre de la dépenses	2026	2027	2028	Total du projet
Nouvelle prise eau potable village (primeau 95%)	10 610 818 \$			10 610 818 \$
Nouvelle prise eau potable village (tecq 5%)	558 464 \$			558 464 \$
Reconstruction de ponceaux (pavl 85%)			288 486 \$	288 486 \$
Reconstruction de ponceaux (tecq 15%)			50 909 \$	50 909 \$
Reconstruction rang Écluse et rang A (pavl 85%)		1 832 713 \$		1 832 713 \$
Reconstruction rang Écluse et rang A (sans subv. 15%)		323 419 \$		323 419 \$
Installation compteurs d'eau (non subv. 100%)	32 793 \$			32 793 \$
Réaménagement rue du Rosaire (Pavl 90%)		1 144 457 \$		1 144 457 \$
Réaménagement rue du Rosaire (tecq 10%)		127 162 \$		127 162 \$
Plan de gestion actifs en eau (tecq 100%)	10 000 \$	10 000 \$		20 000 \$
Plan d'intervention renouvellement conduites aqueduc-égouts-chaussées (tecq 100%)	6 300 \$			6 300 \$
Étude Hydraulique connaissance sanitaire secteur rue Eglise (tecq 100%)	30 000 \$			30 000 \$
Aménagement stationnement salle multifonctionnelle (subv)			55 000 \$	55 000 \$
Aménagement stationnement salle multifonctionnelle			8 500 \$	8 500 \$
Aménagement d'un entrepôt équipements hiver			145 000 \$	145 000 \$
Nouveau parc de lumières au Parc Centenaire (MADA)			86 640 \$	86 640 \$
Nouveau parc de lumières au Parc Centenaire (25% municipalité)			22 000 \$	22 000 \$
Station de lavage embarcation nautique (mffp)	30 000 \$			30 000 \$
Station de lavage embarcation nautique (mrc)	48 087 \$			48 087 \$
Station de lavage embarcation nautique (sans subv)	26 029 \$			26 029 \$
Acquisition camion - 10 roues	550 000 \$			550 000 \$
Acquisition Métal Pless	55 000 \$			55 000 \$
Acquisition Pick-Up	115 000 \$			115 000 \$
Remplacement conduite sanitaire St-Edmond (tecq)	150 000 \$			150 000 \$
TOTAL	12 222 491 \$	3 437 751 \$	656 535 \$	16 316 777 \$
Subvention				
Fond de roulement				
Emprunt				

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question n'est adressée au conseil.

Il est proposé par Mme Marie-Noëlle Ouellet, conseillère, et unanimement résolu d'approuver la levée de la séance, il est 19 h 36.

ADOPTÉE

*Je soussignée, Chantal Gagné, mairesse de la Municipalité de Lac-au-Saumon, approuve les résolutions adoptées lors de la **séance extraordinaire du lundi 15 décembre 2025**. En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance.*

Chantal Gagné, mairesse

**Cintia Fontaine,
Directrice générale, greffière-trésorière**